



National Defence

Défense nationale

National Defence Headquarters
Ottawa, Ontario
K1A 0K2

Quartier général de la Défense nationale
Ottawa (Ontario)
K1A 0K2

AMENDEMENT 002 AU NUMÉRO DE SOLLICITATION W6369-17-A039/C EST ÉLEVÉ À:

- 1.0 Fournir des éclaircissements et des réponses aux questions des fournisseurs potentiels; et
- 2.0 Prolonger la date de clôture de la demande par un (1) jour du 26 mars 2018 au 27 mars 2018.

QUESTIONS ET RÉPONSES:

Question 7	<p>Qu'est-ce qui devrait être inclus dans le taux horaire et qu'est-ce qui devrait être remboursé au cas par cas? En ce qui a trait aux services mortuaires (M1 et M2), on nous demande d'indiquer un taux horaire. Est-ce que cela exclut les produits et services suivants, entre autres :</p> <ul style="list-style-type: none">• Cercueil en érable• Frais de transport aérien pour le rapatriement de la dépouille (pourraient varier considérablement selon le point de départ de la dépouille).• Enveloppe étanche pour la dépouille• Corbillard pour les funérailles• Location de l'équipement nécessaire à l'exécution des tâches au loin.
Réponse 7	<p>Le taux horaire ferme tout compris inclut tous les honoraires professionnels. Tous les frais qui ne sont pas des honoraires professionnels doivent être indiqués sous « Autres dépenses directes », conformément à l'article B.3.2 de la base de paiement énoncée à l'« Annexe B ». Ces dépenses sont remboursées sur présentation d'un état détaillé des coûts et des reçus appropriés.</p> <p>Les cercueils en érable, le corbillard pour les funérailles et la location d'équipement sont tous remboursés selon le taux indiqué par le fabricant et ne devraient pas faire partie du calcul du taux horaire. Le taux horaire devrait porter seulement sur <u>le temps</u> que le fournisseur consacre à coordonner la fabrication et l'expédition du cercueil. Les frais d'expédition ne devraient pas être inclus dans le taux horaire.</p> <p>Il n'y aura aucuns frais de transport aérien pour le rapatriement de la dépouille, car les dépouilles ne seront pas rapatriées au Canada. Les dépouilles seront inhumées dans le cimetière approprié le plus près du lieu du décès. Ceci est clairement indiqué au paragraphe 4.5 de l'énoncé des travaux (EDT) de la demande de propositions (DDP). On y explique que la politique découlant d'un décret en conseil du 15 juillet 1970 et consistant à ne pas rapatrier les dépouilles des Canadiens tombés au combat avant 1970 reste en vigueur.</p> <p>Il est fort improbable qu'on ait besoin d'enveloppes étanches pour les dépouilles.</p>
Question 8	<p>Qu'est-ce qui doit être prévu pour les funérailles en plus du cercueil et du corbillard?</p>
Réponse 8	<p>Habituellement, le cercueil, le corbillard et les couronnes de fleurs.</p>
Question 9	<p>Faut-il fournir des porteurs ou les forces armées s'en chargent-elles?</p>
Réponse 9	<p>Non. Le fournisseur n'a pas à trouver de porteurs; l'Armée canadienne ou l'Aviation royale canadienne en fourniront.</p>



National Defence

Défense nationale

National Defence Headquarters
Ottawa, Ontario
K1A 0K2

Quartier général de la Défense nationale
Ottawa (Ontario)
K1A 0K2

SOLLICITATION NO. W6369-17-A039/C EST MODIFIE CE QUI SUI:

1.0 EFFACER de la page 1, "26 mars 2018" et **REPLACER** avec "27 mars 2018".

TOUS LES AUTRES TERMES ET CONDITIONS SONT RESTANT MÊME.